

Modalité de prise en charge des **COMPETITIONS** Difficulté, Bloc ou Vitesse Des catégories : U15, U17 et U19

I) Les catégories « saison 2025/2026 »

- U15 : 2013/2012
- U17 : 2011/2010
- U19 : 2009/2008

II) Prise en charge des frais d'inscription et des frais d'hébergement.

A) Le Club ASPTT prend en charge :

- les frais d'inscription **pour les enfants inscrits en cours uniquement**



- Cette prise en charge intervient dans la limite de 150 Euros par pers/an
- **Les inscriptions aux Championnat de Ligue, Championnat de ½ France, Championnat de France et aux Coupes de France se font OBLIGATOIREMENT en inscription groupée sur le site FFME par le Club** auprès de : **nicolas54@gmail.com**
- Pour les autres compétitions : Les **compétiteurs doivent s'inscrire individuellement sur le site FFME** et demander une facture de votre inscription
⇒ <https://www.ffme.fr/escalade/competition/calendrier-officiel-descalade/>

Lien vers les calendriers, les règles du jeu et de participation aux compétitions fédérales :

- <http://grandest.ffme.fr/index.php/competition/calendrier-et-inscriptions>

B) Modalité de remboursement :

- Demander une facture de votre inscription
- les transmettre : **babeth.plaid@orange.fr**
- **En fin de saison et dès le forfait atteint** Yann vous enverra une facture avec les frais d'inscription engagé par le Club

	Frais « d'inscription groupée »		Frais « d'inscription individuelle »
	réglé directement / Club ASPTT	A rembourser par le compétiteur (si forfait dépassé)	A régler directement / compétiteur
COMPETITIONS OFFICIELLES FFME : Qualificatives au championnat France, Coupe de France			
Catégories concernées : U15/U17/U19			
Championnat Territorial , Championnat de Ligue « Grand Est », Championnat 1/2 France et Championnat de France /Difficulté/Bloc/Vitesse	X	X	
Coupe de France /Difficulté/Bloc/Vitesse	X	X	
Autres compétitions : OPEN			
Catégories concernées : U15/U17/U19			
			X

III) Frais de déplacement

Pour toutes les compétitions (officielles ou non) **Pas de prise en charge par le Club,**

- Pour limiter les frais, se partager les frais de transport : **favoriser le covoiturage**